

Les matinées de l'inclusion

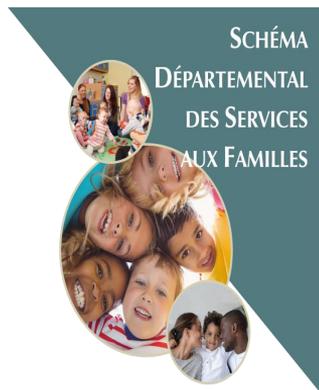


SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

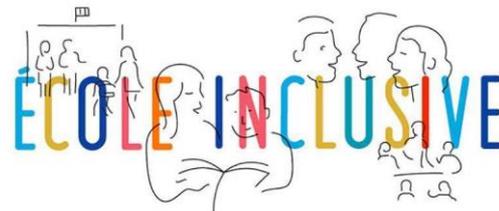


Ordre du jour :

- **Mot d'accueil de la collectivité**
- **Présentation de la politique de soutien à l'inclusion des enfants et des jeunes sur tous les temps par les institutions**
- **Ateliers participatifs pour favoriser la rencontre et les collaborations**
- **Restitution**

Objectifs des matinées de l'inclusion

- Poursuivre la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances
 - Profiter de la réforme territoriale de l'État pour engager un accompagnement global inclusif dans la continuité des temps et des parcours des enfants et des jeunes et prévenir les ruptures de prise en charge
 - S'appuyer sur le partenariat étroit permis par le Schéma Départemental de Services aux Familles (SDSF) entre les institutions et les acteurs locaux (collectivités et associations)
 - Faciliter la rencontre avec le secteur médico-social
 - Décrire, présenter aux différents invités les acteurs de l'inclusion et leurs actions
-

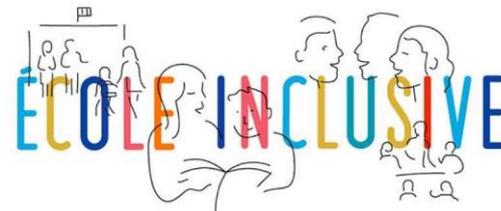


La DSDEN et la politique de l'école inclusive

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

- 8200 élèves notifiés à la rentrée scolaire 2022
- 2200 AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap), accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne, dans l'accès aux apprentissages, dans les activités de la vie sociale et relationnelle visant à accroître l'autonomie de l'élève en situation scolaire.
- 93 PIAL (Pôles Inclusif d'Accompagnement Localisé), vecteur d'un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap
- 41 ERSEH à la rentrée scolaire 2022, interlocuteur privilégié, ils font le lien entre les familles et l'ensemble des professionnels qui accompagnent l'élève, tout au long de son parcours scolaire.
 - Service Public de l'École inclusive, cellule départementale d'écoute
 - Pôle École inclusive de Seine-et-Marne à la DSDEN 77





La DSDEN et la politique de l'école inclusive

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Des dispositifs :

- 91 ULIS école (94 à la rentrée scolaire 2022)
- 80 ULIS collège (84 à la rentrée scolaire 2022)
 - 4 UEMA (6 à la rentrée scolaire 2022)
 - 4 UEEA
 - 11 UEE
 - 1 UEEP

Informations partenaires

Site DSDEN 77

<https://www.dsden77.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique146>

- ECOLE INCLUSIVE

Remarque :

Les informations concernant les personnels du PEI
et les secteurs des ERSEH* seront actualisés
pour la rentrée 2022

*Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves en situation de
Handicap

Rechercher : >>

DSDEN	SCOLARITÉ	ACTION ÉDUCATIVE	PERSONNELS	ÉCOLE INCLUSIVE	JEUNESSE, ENGAGEMENT, SPORTS
CADRE GÉNÉRAL Recrutement d'AESH Recherchons Accompagnant / Accompagnante d'élèves en situation de handicap – AESH Consulter les textes officiels				S'INFORMER ET SE FORMER AESH Cap Ecole Inclusive CAPPEI Plan départemental de formations du Pôle École Inclusive	LES RESSOURCES DÉPARTEMENTALES Le pôle école inclusive Service Public de l'École inclusive, cellule départementale d'écoute Les ERSEH La MDPH 77
EXAMENS ET CERTIFICATIONS Aménagements d'épreuves pour les élèves et candidats en situation de handicap CFG			ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES ET LES ÉTABLISSEMENTS Le Projet d'accueil individualisé (PAI) Le Projet personnalisé de scolarisation (PPS) GEVASCO première demande et réexamen Le Plan d'accompagnement personnalisé (PAP) Vademecum PIAL SEGPA		

Fermer X

L'ARS : deux grandes missions

Le pilotage de la santé publique

- l'organisation de la veille et de la sécurité sanitaires, l'observation de la santé ;
- l'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec les préfets ;
- la définition, le financement et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé.

La transformation du système de santé

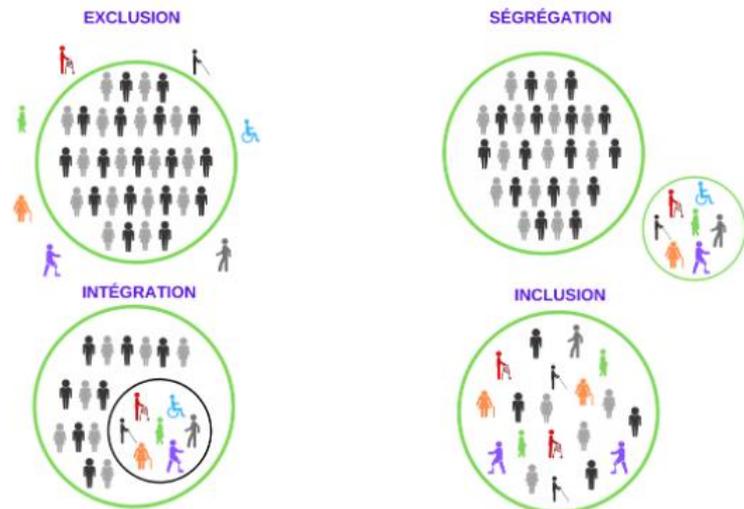
Mieux répondre aux besoins de santé et garantir la qualité et l'efficacité de l'offre de santé :

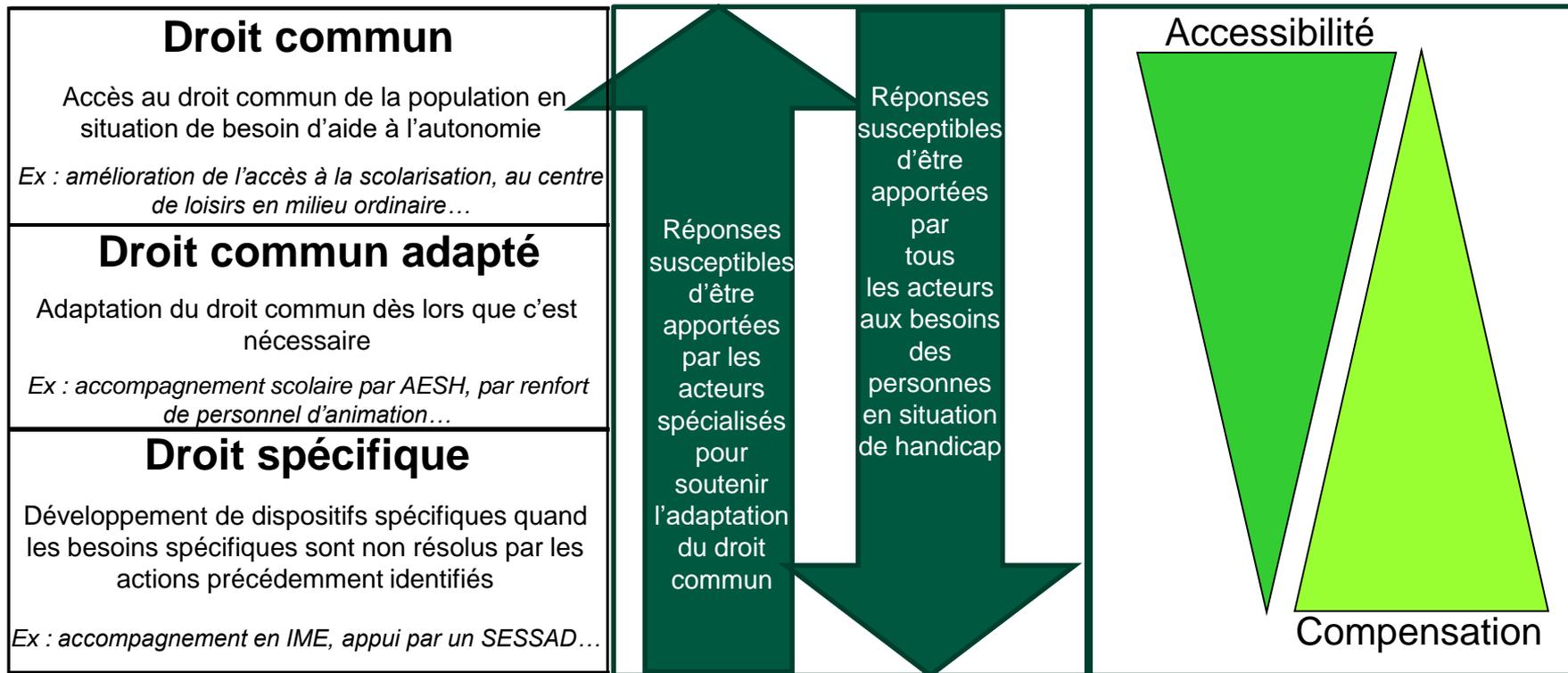
- faciliter l'accès aux soins de premier recours;
 - Garantir des parcours de soins notamment pour les personnes les plus fragiles (maladie chronique, personnes âgées, personnes en situation de handicap...);
 - Assurer la qualité, la sécurité des prises en charge et l'efficacité au meilleur coût.
-

L'ARS et l'inclusion

- L'inclusion est de la responsabilité de tous donc aussi celles des acteurs de la santé
- L'ARS s'appuie sur ses compétences de régulateur de l'offre d'accompagnement médico-social pour favoriser l'inclusion
- **Objectifs :**
 - L'offre proposée aux personnes ne doit pas se substituer pas au droit commun => ne pas créer un monde « à part »
 - Tous les besoins d'accompagnement doivent être couverts

Enjeu => Permettre que les acteurs spécialisés relevant de l'ARS contribuent à des accompagnements dans le milieu ordinaire : **fonction ressources**





Types d'ESMS

Etablissements

Accueil des
personnes dans
une structure
physique dédiée
et adaptée

Services

Accompagnement
des personnes sur
leur lieu de vie
(domicile, école,
crèche, milieu
professionnel, ..)

Médico

Sociaux

Accompagnement
des personnes sur
l'aspect éducatif,
thérapeutique et
social

Modalités intervention

EMS

SMS

Permettre aux ESMS de soutenir tous les parcours

Disposer d'une offre souple, diversifiée et répartie au mieux sur le territoire :

- Intervenir auprès des adultes et des enfants, dès le plus jeune âge
- Répondre à des besoins d'accompagnement divers : éducatif, professionnel, pédagogique, soins, etc.
- Intervenir pour tout type de handicap
- Disposer de modalités d'accompagnement variées sur les lieux de vie

Dynamique actuelle d'évolution de l'offre :

- Renforcer les offres de prises en charge précoces (ex : PCO, intervention des ESMS avant 3 ans)
 - Développer les modalités d'accompagnement en milieu ordinaire
 - Mettre en place des équipes ressources d'appui aux professionnels du droit commun (ex : Équipe mobile d'appui à la scolarisation, équipe mobile ASE/handicap)
-



Le parcours d'un enfant en situation de handicap

Naissance

20 ans

Santé

Diagnostic handicap / dossier
MDPH (évaluation des besoins)

Suivi médical

Accompagnement précoce
(PMI/PCO...)

Prise en charge
paramédicale en libéral, ...

CAMSP
/CMPP

Accompagnement en milieu ordinaire

Vie sociale

Accompagnement
à la parentalité

Périscolaire

Sport/Loisirs

Centre de loisirs

Séjours de
vacances, ...

Accueil - 3ans
Scolarisation

Crèche / Assistante
maternelle

Maternelle

UEMA

Elémentaire

UEEA

Collège

Lycée, ...

ESMS

Situation dite
« complexe »

Qu'est ce qui détermine cet appui sur :

- Le temps/durée
- Le contenu
- L'intensité, ...

LES BESOINS
PARTICULIERS DU JEUNE

La Caf aux cotés des familles et des partenaires

Une politique d'action sociale envers toutes les familles intégrant le financement de structures distinctes de l'école, du sanitaire et du médico-social

-> ex: la Caf finance les accueils de loisirs à hauteur de 11 105 474 € en 2021

-> la Caf informe les familles, par exemple avec le site www.monenfant.fr

Complétée par la prise en compte des besoins spécifiques de certaines familles, dont les familles avec un enfant en situation de handicap

dans les offres de service de la Caf

par des aides individuelles complémentaires aux prestations légales

par des financements de projets territoriaux

La prise en compte des besoins spécifiques de certaines familles dont les familles avec un enfant en situation de handicap

dans les offres de service de la Caf:
un guide disponible sur le www.caf.fr

Ex: Un accueil administratif sur RDV en langue des signes
Un parcours de travail social au moment de la détection
du handicap de l'enfant



En 2021, 349 familles ont été accompagnées dans ce cadre par le service des interventions sociales.

Cette démarche proactive et préventive va au-devant des familles (avec enfants à charge de moins de 20 ans, bénéficiaires de l'AEEH ou de l'AJPP avec un quotient familial < à 1000 €) pour :

- les soutenir dans l'ensemble de leur démarches liées au handicap et faciliter l'accès à leurs droits
- les écouter et les rassurer, les valoriser et les soutenir dans leur fonction parentale
- échanger sur leur quotidien et les orienter vers les services adaptés à leurs besoins
- informer et les orienter vers les actions collectives existantes, envisager des actions susceptibles d'améliorer leurs difficultés et leur situation

En complément, les TS animent à leur initiative ou celle de partenaires des actions collectives dont les thèmes sont choisis avec les familles (ex: le regard des autres, la culpabilité, la notion d'aidants pour les parents d'enfants handicapés, la fratrie, le handicap invisible, l'inclusion scolaire et les moments de vie quotidienne comme les vacances, l'école, le restaurant, les sorties...).

Ces groupes n'ont pas de vocation thérapeutique. Ils constituent un espace d'échanges, un lieu ressources et un temps de répit.

La prise en compte des besoins spécifiques de certaines familles dont les familles avec un enfant en situation de handicap

par des aides individuelles complémentaires aux prestations légales

Exemple:

Le forfait vacances (AVE) majoré lorsqu'un enfant est en situation de handicap: 77 familles en ont bénéficié en 2021

La prise en compte des besoins spécifiques de certaines familles dont les familles avec un enfant en situation de handicap par des financements de projets territoriaux

Pourquoi des financements spécifiques ?

Quels leviers ? 3 outils:

- un appel à projet annuel centré sur la prise en compte du handicap

En 2021, 29 projets d'Alsh ont été accompagnés pour un total de 767 201 €

- un financement de départs collectifs en vacances de familles avec un enfant en situation de handicap auprès de Vacaf ou du réseau Passerelles (selon les ressources de la famille)
- un pôle ressources handicap cofinancé avec l'ARS, porté par la fondation Poidatz pour accompagner les professionnels

Le Département de Seine-et-Marne

Allocution de Madame Anne GBIORCZYK, vice-présidente en charge de l'enfance, la famille et la présence médicale

Le Département est à vos cotés

Dans le cadre de l'investissement à travers les contrats départementaux permettant l'accessibilité de tous à l'accueil collectif de mineurs



Dans le cadre de l'ingénierie et de l'accompagnement pédagogique à travers l'avis PMI qui est donné pour l'accueil des enfants de 3 à 6 ans



Enfin, le Département soutient financièrement les CAMSP en mobilisant chaque année plus d'un 1 000 000 d'euros de subvention de fonctionnement



Le Département met des services, à la disposition des accueils de loisirs :

DADT

**Direction de
l'Aménagement
et du
développement
du territoire**

DPMIPS

**Direction de la
protection
maternelle et
infantile et de la
promotion de la
santé**

La Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) Le dossier MDPH: un soutien à l'inclusion

Demandes de la personne

Attentes de la personne

Choix de la personne



Proposition de l'équipe
pluridisciplinaire et adoption en
CDAPH:

Ensemble des éléments qui
permettent la compensation du
handicap comme par exemple des
prestations, des orientations en
établissements ou services, des
préconisations ou conseils pour
répondre à des besoins très divers



Mise en œuvre de la
notification en lien avec
tous les acteurs de la vie
de la personne pour
permettre et favoriser son
inclusion

L'article L. 114-1-1 du CASF sur la compensation:

« La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient : l'origine et la nature de sa déficience, son âge, son mode de vie »



Cette compensation consiste à répondre à ses besoins, qu'il s'agisse de l'accueil de la petite enfance, de la scolarité, de l'enseignement, de l'éducation, de l'insertion professionnelle, des aménagements du domicile ou du cadre de travail nécessaires au plein exercice de sa citoyenneté et de sa capacité d'autonomie.

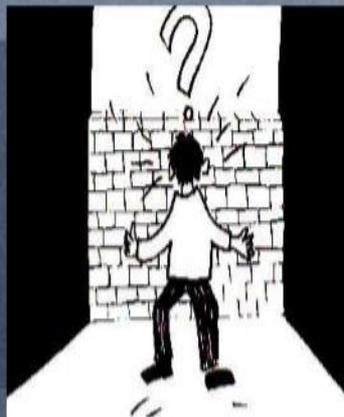
Accessibilité et compensation: les deux facettes d'une inclusion réussie

L'accessibilité de
l'environnement

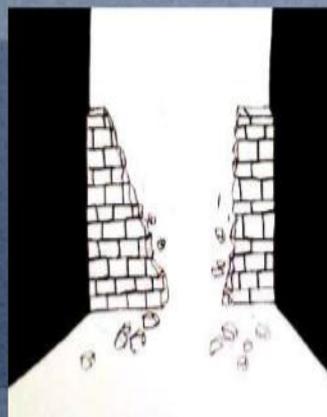
L'ensemble des adaptations et
aménagement de
l'environnement permettant de
réduire les obstacles à la
participation des personnes en
situation de handicap

La compensation
du handicap

L'ensemble des aides à la
personne permettant de
limiter les conséquences de
son handicap



1. Un obstacle restreint
la liberté.

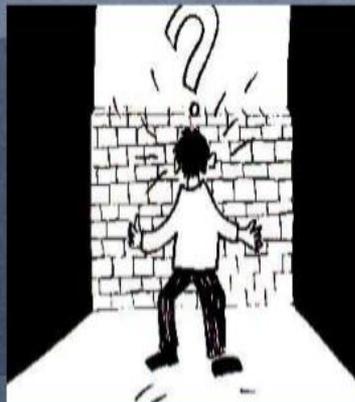


2. On agit sur l'environnement
pour réduire l'obstacle.

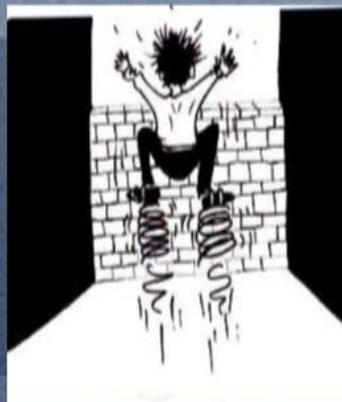


3. L'accessibilité rétablit
la liberté et l'égalité.

L'accessibilité
de l'environnement



1. Un obstacle restreint
la liberté.



2. Soit la personne utilise une aide
technique pour franchir l'obstacle.



3. Soit la personne recourt à une aide
humaine pour franchir l'obstacle

La compensation
du handicap

Ainsi l'inclusion peut être possible si:

- On compense le handicap de la personne

Et

- On élimine les obstacles à travers la transformation des milieux ou la modification de l'environnement d'apprentissage, de loisirs...

L'inclusion relève d'une transformation de la société. Elle vise à lever les obstacles à l'accessibilité pour tous aux structures ordinaires d'enseignement, de santé, d'emploi, de services sociaux, de loisirs, etc.

L'inclusion est donc un effort démocratique pour que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société, selon un principe d'égalité de droit.

L'inclusion, c'est donc bien l'affaire de tous!!

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

- Intégré à la DSDEN depuis le 1^{er} janvier 2021, il assure, entre autres, des missions de protection et de suivi de la qualité éducative autour des Accueils Collectifs de Mineurs péri et extrascolaires (ACM) et des Projets ÉDUcatifs de Territoire (PEDT).
 - Dès lors qu'une personne physique ou morale accueille plus de 7 enfants de l'âge de la scolarisation à 17 ans, plus de 14 fois dans une année, à raison de 2 heures et propose des activités variées à un public régulièrement inscrit, elle a l'obligation de déclarer ses accueils et répondre à la réglementation qui s'y réfère.
 - Le secteur repose notamment sur des brevets de l'animation volontaire et même si la professionnalisation augmente, les besoins en formation et d'étayage pour accueillir des enfants en situation de handicap sont importants.
 - Ces matinées, prémices d'une démarche plus globales ont vocation à soutenir les acm et les ateliers devraient favoriser les collaborations.
-

Synthèse des échanges des matinées

Analyse de la situation

Forces :

Volonté politique
Partage d'expérience autour de
l'accompagnement

Faiblesses :

Méconnaissance du cadre (réglementaire, de
fonctionnement, d'organisation)
Manque d'information
Manque de formation
Position du rôle et de la place des parents
Manque de moyens humains et financiers

Opportunités :

Dynamique institutionnelle SDSF
Aides et ressources (financières,
accompagnements, dispositifs...)
Recentrer autour des besoins et du parcours de
chaque enfant
Projet Educatif Territorial (PEDT)

Menaces :

Manque d'interconnaissance et de maillage
Manque d'information
Manque d'offre de formation spécialisée
Manque de valorisation des métiers de
l'accompagnement

Pistes de collaborations issues des matinées

- Améliorer la coordination autour du parcours de l'enfant avec la famille et de l'ensemble des acteurs (réflexion autour d'une convention unique d'accompagnement)
 - Mettre à disposition des ressources d'information et de sensibilisation autour du handicap
 - Créer un répertoire commun (mission du pôle ressources handicap en cours de déploiement)
 - Sensibilisations/Formations inter-catégorielles
 - Créer, consolider, animer un réseau départemental avec des déclinaisons territoriales : rdv, séminaire, échanges de pratiques, appui sur des dynamiques locales (exemple communautés 360)...
-

Perspectives proposées dans le cadre du SDSF

- Prévoir des rdv réguliers : rencontre autour du handiguide et du guide de l'inclusion en ACM (https://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/guidehandicapacm_v3.pdf), séminaires locaux
 - Informer sur la mise en place de dispositif pour soutenir l'inclusion des enfants en situation de handicap.
 - Maintenir les dynamiques des matinées de l'inclusion : portage SDSF.
 - Poursuivre la sensibilisation des élus locaux autour de l'inclusion (dont l'aménagement de l'environnement) des enfants en situation de handicap.
-